



GAY-LUSSAC  
GESTION

GAY-LUSSAC GESTION

# GAY-LUSSAC EUROPE FLEX

**rapport**  
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2023

# ■ sommaire

<b>informations concernant les placements et la gestion.....</b>	<b>3</b>
<b>rapport d'activité .....</b>	<b>8</b>
<b>rapport du commissaire aux comptes.....</b>	<b>12</b>
<b>comptes annuels .....</b>	<b>16</b>
bilan .....	17
actif .....	17
passif .....	18
hors-bilan.....	19
compte de résultat.....	20
annexes .....	21
règles & méthodes comptables .....	21
évolution actif net .....	24
compléments d'information .....	25
<b>inventaire.....</b>	<b>35</b>

<b>Société de gestion</b>	GAY-LUSSAC GESTION 45, avenue George V - 75008 Paris
<b>Dépositaire et conservateur</b>	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18
<b>Commissaire aux comptes</b>	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
<b>Commercialisateur</b>	GAY-LUSSAC GESTION 45, avenue George V - 75008 Paris

# Informations concernant les placements et la gestion

**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation intégrale du résultat net et des plus values nettes réalisées, comptabilisation des coupons courus pour les Parts A et I.

**Objectif de gestion :** Le FCP, a pour objectif de rechercher, au travers d'une allocation d'actifs discrétionnaire et de la sélection de titres, une performance annualisée nette supérieure à 5%, après prise en compte des frais courants, sur une période supérieure à 5 ans, par un placement à dominante actions, investi sur les marchés des pays de l'Union Européenne et de l'OCDE, au travers d'entreprises qui se distinguent par leur bonne gouvernance, et promouvant des caractéristiques sociales et environnementales. L'objectif de performance est fondé sur les hypothèses de marché retenues par la société de gestion et ne constitue pas une garantie de rendement.

**Indicateur de référence :** Aucun indice de marché existant ne reflète l'objectif de gestion du FCP.

La stratégie d'investissement utilisée rend sans signification la comparaison à un éventuel indicateur de référence. Le style de gestion étant discrétionnaire, la composition du portefeuille ne cherchera jamais à reproduire, ni au niveau géographique, ni au niveau sectoriel la composition d'un indicateur de référence.

## **Stratégie d'investissement :**

### **1. Stratégies utilisées :**

Le Fonds est investi entre 0 et 100% dans des actions cotées de petites (entre 50 et 500 M €), moyennes (entre 500 M € et 4 Mds €) et grandes capitalisations (> 4Mds €) de tous les pays de l'Union Européenne et pays OCDE.

Elles sont sélectionnées selon une approche spécifique dite « Gestion Thématique Transversale » en privilégiant des entreprises au travers de grands thèmes d'investissement transversaux globaux définis à partir du scénario macro-économique mondial retenu par la société de gestion. En amont de la sélection stock picking, un screening quantitatif est effectué en utilisant trois facteurs de risque : Low Volatility, Low Beta, et Momentum.

Les décisions d'investissements dépendent ensuite essentiellement de critères de valorisation quantitatifs (levier opérationnel, génération de cash-flows, ratios de valorisation, rentabilité des fonds propres, décote sur l'ANR – Actif Net Réévalué -, rendement...) et qualitatifs (profil du secteur d'activité, qualité du management, pérennité du business model...). Pour ce faire, le gestionnaire du FCP privilégiera les rencontres privées avec les entreprises cotées. Les lignes sont constituées avec un objectif de conservation à long terme.

L'analyse extra-financière, fondée sur la prise en compte des critères ESG, un filtre d'exclusion sectorielles et normatives et un suivi des controverses mensuel, vient compléter l'analyse financière dans le stock-picking venant réduire l'univers d'investissement en amont.

Enfin, le poids de chaque valeur en portefeuille est déterminé en budget de risque afin de réduire la volatilité et le risque du portefeuille.

La part de l'actif qui n'a pas été investie en actions, faute d'opportunités, est placée en produits de taux, monétaires ou en actions dites non directionnelles ayant fait l'objet d'opérations de fusion/acquisition.

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et sociales, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés, appliquent des pratiques de bonne gouvernance (ESG), au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement Disclosure ». Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance contribuent à la prise de décision du gérant. Le taux d'analyse extra-financière a pour objectif d'être constamment supérieur à 90%. La note ESG du FCP a pour objectif d'être supérieure à celle de son univers d'investissement.

Il n'existe pas d'indice de référence évaluant ou incluant des constituants en fonction des caractéristiques environnementales et / ou sociales. Il n'y a donc pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille. Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités durables sur le plan environnemental. Le FCP ne possède pas le Label ISR à la date du prospectus.

Le FCP correspond à la catégorie 2 proposée par l'AMF sur la communication sur les caractéristiques extrafinancières, soit une prise en compte des critères extra-financiers non significativement engageante dans la gestion.

En effet le FCP fait référence à la prise en compte des critères extra-financiers dans son DICI, Prospectus et Documentation Commerciale mais ne fait pas référence à des éléments extra-financiers dans sa dénomination.

## 2. Les Actifs (hors dérivés) :

### ➤ Les actions :

Le FCP peut investir jusqu'à 100% de son actif net dans des actions cotées de toutes capitalisations sur l'ensemble de marchés réglementés à travers l'Union Européenne et les pays de l'OCDE notamment la Suisse, la Norvège, la Turquie et les pays de l'Est.

L'exposition aux petites capitalisations boursières pourra atteindre 50% de l'Actif Net.

La gestion de Gay-Lussac Europe Flex est orientée vers les marchés des actions européennes. Le fonds pourra cependant investir dans des actions hors Union Européenne et hors OCDE ainsi qu'en actions des pays émergents jusqu'à 10% de son actif net.

Le risque de change est proportionnel à la partie de l'actif investie en valeurs mobilières étrangère hors zone Euro (soit 100% de l'actif net).

Au total, le degré d'exposition au risque actions est compris entre 0% et 100% de l'actif net.

### ➤ Les titres de créances et instruments du marché monétaire :

Le FCP peut investir jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire, répartis de la façon suivante :

- soit conservés sous la forme de dépôts dans la limite de 10% de l'actif net du fonds ;
- soit placés en produits de taux, obligations, titres de créance et instruments de marché monétaire libellés en euros : les titres utilisés bénéficieront d'une notation minimale « Investment Grade » ou jugée comme équivalente selon l'analyse de la société de gestion. Le Fonds investira en titres émis aussi bien par des émetteurs privés que des émetteurs publics. Le Fonds n'investira pas dans des titres dits spéculatifs.
- la société de gestion privilégie toutefois le placement de la trésorerie dans des OPCVM/FIA « monétaires » ou « monétaires court terme » ou monétaires dits « dynamiques ».

La fourchette de sensibilité sera comprise entre 0 et 10.

Au total, le degré d'exposition du FCP au de risque taux est compris entre 0% et 100% de l'actif net.

### ➤ Les parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger :

Le FCP ne pourra pas investir plus de 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou de droit européen, en FIA et fonds d'investissement de droit étranger respectant les critères de l'article R214-13 du code monétaire et financier.

Ces OPC et fonds d'investissement peuvent être de tout type de classification.

Les OPC et fonds d'investissement sélectionnés peuvent être gérés par GAY-LUSSAC GESTION.

## 3. Les instruments dérivés :

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- actions,
- indices,

- devises,
- taux

Natures des interventions :

- exposition
- couverture

Nature des instruments utilisés :

- futures
- Options (options d'achat – call- ou options de vente –put-)

Stratégies d'utilisation des dérivés :

Couverture partielle du portefeuille aux risques actions, indices et devises.

Exposition partielle du portefeuille aux risques actions, indices et devises.

Il n'y aura pas de surexposition.

Le FCP n'aura pas recours à l'utilisation de Total Return Swaps.

#### 4. Titres intégrant des dérivés :

Le FCP peut investir à titre accessoire et opportuniste (dans la limite de 10% de l'actif net) dans des titres intégrant des dérivés en exposition du portefeuille, en substitution des actions sous-jacentes de ces titres. Ces instruments sont restreints aux obligations convertibles (simples, indexées, ORA, ...), aux bons de souscription, warrants et CVG (Certificats de Valeurs Garanties).

Le FCP n'aura pas recours aux Obligations Contingentes Convertibles (Cocos).

#### 5. Dépôts :

Pour la gestion de ses liquidités, le FCP peut avoir recours aux dépôts placés auprès d'un même établissement de crédit à hauteur de 10% de son actif net.

#### 6. Les emprunts d'espèces :

Le FCP pourra avoir recours temporairement à l'emprunt d'espèces à hauteur de 10% de son actif net.

#### 7. Les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres : Néant.

#### 8. Gestion des garanties financières : sans objet.

**Profil de risque :** Le profil de risque du FCP est adapté à un horizon d'investissement supérieur à 5 ans. Comme tout investissement financier, les investisseurs potentiels doivent être conscients que la valeur des actifs du FCP est soumise aux fluctuations du marché et qu'elle peut varier fortement.

**Risque de perte en capital :** Le FCP ne comporte aucune garantie ni protection, le capital initialement investi peut ne pas être restitué. La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à sa valeur d'achat.

**Risque lié à la gestion discrétionnaire :** Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés actions. Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

**Risque lié aux marchés des actions :** Le degré d'exposition au risque actions est compris entre 0% et 100% de l'actif net. Une baisse des marchés actions peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'une partie du portefeuille est investi sur les actions de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Tailles Intermédiaires (ETI). Le volume de ces titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapide que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du FCP pourra donc avoir le même comportement.

**Risque de liquidité :** Le volume réduit des marchés des petites et moyennes capitalisations peut présenter un risque de liquidité. Ce type d'investissement peut impacter la valorisation du Fonds et les conditions de prix auxquelles le Fonds peut être amené à liquider des positions, notamment en cas de rachats importants, voire à rendre impossible leur cession avec, pour conséquence, une possible baisse de la valeur liquidative et/ou une suspension de celle-ci en cas de non cotation des titres.

**Risque de taux :** Le degré d'exposition au risque de taux est compris entre 0 et 100% de l'actif net. Le FCP peut investir en obligations et sera donc soumis aux variations des taux d'intérêt. Lorsque les taux montent, la valeur des produits de taux détenus en portefeuille diminue. La hausse des taux peut donc provoquer une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

**Risque de crédit :** Il s'agit du risque pouvant résulter de la dégradation de signature ou de la défaillance d'un émetteur de titre de créance, ce qui peut entraîner la baisse de la valeur de ses actifs, et par conséquent la baisse de la valeur liquidative du Fonds.

**Risque de change :** Le risque de change est le risque de baisse des investissements par rapport à l'€uro, devise de référence du portefeuille. La fluctuation des monnaies par rapport à l'€uro peut exercer une influence négative sur la valeur de ces instruments et donc entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP. Le risque de change est proportionnel à la partie de l'actif investie en valeurs mobilières étrangères hors zone €uro (soit au maximum 100% de l'actif).

**Risque lié aux investissements sur les marchés émergents :** L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP peut être investi dans la limite de 10% de son actif net en valeurs émises sur les marchés des pays émergents dont les conditions de fonctionnement et de surveillance peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places financières. La fluctuation des

cours de ces valeurs peut avoir une influence positive ou négative sur la valeur de ces instruments et donc entraîner une hausse ou baisse de la valeur liquidative du FCP.

**Risque lié aux produits dérivés :** L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner sur de courtes périodes, des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

**Risque en matière de durabilité :** Il s'agit du risque lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Les facteurs de durabilité comprennent les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption.

Dans leur politique de risque de développement durable, rendue publique conformément à l'article 3 du règlement du Parlement européen et du Conseil sur la publication d'informations sur les investissements durables et les risques de durabilité et modifiant la directive (UE) 2016/2341, les sociétés de gestion françaises comprennent des informations sur les risques liés au changement climatique ainsi que sur les risques liés à la biodiversité.

**Risques liés à la prise en compte des risques de durabilité :** Actuellement, il n'existe pas de cadre ou de liste de facteurs universellement reconnus dont il faut tenir compte pour s'assurer que les investissements sont durables, et le cadre juridique et réglementaire régissant la finance durable est toujours en cours de développement.

L'application des critères ESG au processus d'investissement dans le cadre de la prise en compte des risques de durabilité peut exclure des titres de certains émetteurs pour des raisons non financières, ce qui peut impliquer de renoncer à certaines opportunités de marché disponibles pour d'autres FCP qui n'utilisent pas de critères ESG ou de durabilité.

Les informations ESG disponibles, que ces dernières proviennent de fournisseurs de données tiers ou des émetteurs eux-mêmes, peuvent être incomplètes, inexactes, parcellaires, ou indisponibles, ce qui peut avoir un impact négatif sur un portefeuille qui s'appuie sur ces données pour évaluer l'inclusion ou l'exclusion appropriée d'un titre. L'approche de la finance durable sera amenée à évoluer et à se développer au fil du temps, à la fois en raison de l'affinement des processus de décision d'investissement visant à prendre en compte les facteurs et les risques ESG, mais aussi en raison des évolutions juridiques et réglementaires

### **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

- Parts A : tous souscripteurs et plus particulièrement les personnes physiques.
- Parts I : tous souscripteurs et plus particulièrement les institutionnels.

Les parts du Fonds sont éligibles aux contrats d'Assurance-vie.

Le Fonds convient à des investisseurs recherchant une performance décorrélée des indices.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Fonds dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il convient de tenir compte du patrimoine personnel, des besoins actuels, de la durée recommandée de ce placement mais également du souhait de prendre des risques du fait de la volatilité inhérente aux marchés des actions et de la stratégie dynamique du Fonds.

Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul OPCVM.

### **Restrictions d'investissement**

Les parts de cet OPCVM ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (« Securities Act 1933 ») ni admises en vertu d'une quelconque loi applicable dans un Etat américain. Ses parts ne doivent pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique (y compris dans leurs territoires ou possessions), au bénéfice de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (US Person et assimilée) tel que ce terme est défini par la réglementation américaine « Régulation S » dans le cadre de l'Act de 1933 adopté par l'Autorité américaine de régulation des marchés (« Securities and Exchange Commission » ou « SEC »).

Le FCP n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une U.S. Person peut constituer une violation de la loi américaine.

**Durée de placement recommandée :** supérieure à 5 ans

**Indication sur le régime fiscal :** La qualité de copropriété du Fonds le place de plein droit en dehors du champ d'application de l'impôt sur les sociétés. En outre, la loi exonère les plus-values de cessions de titres réalisées dans le cadre de la gestion du FCP, sous réserve qu'aucune personne physique, agissant directement ou par personne interposée, ne possède plus de 10% de ses parts (article 150-0 A, III-2 du Code général des impôts).

Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que le porteur de parts est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenus dans le Fonds.

Le Fonds ne proposant que des parts de capitalisation, la fiscalité applicable est en principe celle des plus values sur valeurs mobilières du pays de résidence du porteur, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas...). Les règles applicables aux porteurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de part de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre chargé de clientèle ou de votre conseiller fiscal. Cette prestation ne pourra en aucun cas être facturée ni au Fonds ni à la société de gestion.

***Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.***

- *La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion.*
- *Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, rédigés en français, ainsi que les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de la Société de Gestion de portefeuille : GAY-LUSSAC GESTION - 45, avenue George V - 75008 Paris. Tél. : 01.45.61.64.90. Ces documents sont également disponibles sur le site [www.gaylussacgestion.com](http://www.gaylussacgestion.com)*
- *Date d'agrément par l'AMF : 29 septembre 2017.*

# rapport d'activité

## I. Stratégie de gestion

### Revue Macroéconomique de l'année 2023 et perspectives

L'année 2023 a été rythmée par les décisions des banques centrales, et les marchés actions ont bénéficié de l'anticipation de baisses de taux en raison de la décélération de l'inflation pour rebondir en fin d'année. Globalement, les performances économiques ont été très hétérogènes en fonction des régions. Cette performance positive contraste toutefois avec un contexte macro-économique et géopolitique qui est resté complexe, avec la crise des banques régionales aux États-Unis, le sauvetage de Credit Suisse par UBS, tout comme la poursuite de la guerre en Ukraine et l'émergence d'un nouveau conflit au Moyen-Orient.

Dans ce contexte, les principaux indices mondiaux se sont affichés en hausse : S&P 500 +24,2%, CAC 40 +16,5%, STOXX 600 12,7%. Les marchés resteront donc très attentifs aux premières baisses de taux pour l'année 2024.

### Etats-Unis

Sur le plan politique aux États-Unis, les relations avec la Chine demeurent tendues, avec des restrictions sur les investissements technologiques et des tarifs douaniers inchangés. Une crainte de crise bancaire a également ébranlé le pays au mois de mars, avec la faillite de SVB entre autres. Les autorités sont rapidement intervenues pour limiter tout risque de contagion. Les élections présidentielles de 2024 seront bien évidemment un sujet majeur pour le pays au cours de l'année qui arrive.

D'un point de vue économique, la création d'emplois a été soutenue aux États-Unis, avec un PIB en hausse de 2% au T3 après deux trimestres de contraction. Cependant, l'inflation a persisté en début d'année pour finalement laisser place à la désinflation en seconde partie d'année. Globalement, cette désinflation, avec une hausse des prix de +3.1% YoY en novembre, a été principalement portée par le ralentissement des prix de l'énergie.

Sur le plan monétaire, La FED a continué sa lutte face à l'inflation, et a ainsi augmenté ses taux de +25 bps 4 fois entre janvier et mi-juillet, faisant grimper les taux à 5,50% au 26 juillet ; un ton bien plus hawkish que ce qu'avait anticipé la majorité des investisseurs en début d'année. Le discours de Jerome Powell a cependant changé à la suite de la décélération de l'inflation, indiquant que le FOMC réfléchissait à la date de la première baisse de taux, anticipée même avant que l'inflation n'atteigne les +2%. Le scénario de Higher for Longer, craint à la fin de l'été, ne devrait donc pas avoir lieu, et c'est plutôt un scénario de soft landing qui devrait se matérialiser. Ce ton dovish de la Fed, tant attendu par les investisseurs, a alimenté le rebond haussier de fin d'année.

### Zone Euro

Sur le politique, l'année 2023 a été marquée par des événements majeurs en Europe, avec évidemment le conflit qui perdure en Ukraine. En Italie, Giorgia Meloni, dirigeante du parti d'extrême droite Fratelli d'Italia, est devenue la première femme présidente du Conseil, menant une coalition avec la Ligue et Forza Italia. Elle a adopté une position rigoureuse sur l'immigration, la sécurité, la fiscalité et les relations avec l'UE, exprimant son intention de réformer le mécanisme européen de stabilité. En Allemagne, le parti social-démocrate (SPD) d'Olaf Scholz a remporté les élections législatives, formant une coalition inédite avec les Verts et le Parti libéral-démocrate (FDP), surnommée la "coalition de l'ampoule". Scholz est devenu le nouveau chancelier, axant la nouvelle coalition sur des priorités telles que la transition écologique, la relance économique, la justice sociale et le renforcement de l'Europe.

Sur le plan économique, l'indice PMI du secteur manufacturier est passé en zone de contraction (inférieur à 50), reflétant les difficultés d'approvisionnement, et la faible demande. Il s'est établi à 44,4 en décembre 2023, en légère hausse par rapport à 44,2 en novembre 2023. Le PMI des services, s'est montré un peu plus résilient. Il s'est élevé à 50,7 en décembre 2023, en baisse par rapport à 51,5 en novembre 2023. La croissance économique a été très faible en 2023, avec seulement 0,7 % de progression du PIB, en raison du ralentissement du commerce international notamment.

Sur le plan monétaire, la zone euro a connu en 2023 une situation de stagflation, c'est-à-dire une faible croissance combinée à une forte inflation. La BCE a réagi en augmentant ses taux d'intérêt directeurs jusqu'à 4,50%, afin de contenir la hausse des prix. L'inflation a atteint un pic de 5,6 % en moyenne dans la zone euro en 2023, principalement sous l'effet de la flambée des prix de l'énergie, de l'alimentation et des biens industriels. Christine Lagarde s'est montrée moins dovish que son homonyme américain concernant les premières baisses de taux.

## Chine

Sur le plan politique, la Chine a célébré le centenaire du Parti communiste chinois (PCC) en juillet 2023, avec un discours du président Xi Jinping qui a réaffirmé la voie socialiste du pays et sa volonté de réaliser la réunification avec Taïwan. Les tensions avec Taïwan se sont par ailleurs accentuées, avec des essais militaires autour de l'île. La Chine a également renforcé sa coopération avec la Russie, l'Iran et les pays de l'Asie centrale, tout en faisant face à des tensions avec les États-Unis, l'Union européenne, le Japon, l'Inde et l'Australie, notamment sur des questions technologiques et commerciales.

Sur le plan économique, la Chine a connu une reprise de son activité en 2023, après avoir été affectée par la pandémie de COVID-19 en 2022. Le PIB a augmenté de 5,4% en 2023, selon les prévisions du FMI, soutenu par une hausse de la demande de services, un investissement manufacturier résilient et un stimulus de l'infrastructure publique. Cependant, la performance économique a été marquée par une volatilité, des pressions déflationnistes persistantes et une confiance des consommateurs encore faible. La reprise reste donc fragile. Sur le plan monétaire, la Chine a poursuivi une politique accommodante, en maintenant un taux d'intérêt directeur bas et en injectant de la liquidité sur le marché interbancaire.

## Reste du Monde

Le conflit au Moyen-Orient a pris de l'ampleur, impliquant de nombreux pays et constituant une source d'incertitude pour les mois à venir. Le Japon a vu l'élection d'un nouveau gouverneur de sa banque centrale. Cette dernière a dû intervenir en juillet avec une opération d'achat surprise sur le marché obligataire nippon pour freiner la montée de ses rendements à dix ans, revenus à leurs plus hauts niveaux depuis 2014. D'un point de vue politique, les rejets des eaux de Fukushima ont exacerbé les tensions avec la Chine. Les relations entre le Royaume-Uni et l'UE sont demeurées tendues, particulièrement sur des questions telles que la pêche, l'Irlande du Nord et la sécurité.

## Gestion

Lancé le 29 septembre 2017, le FCP Gay-Lussac Europe Flex est un fonds diversifié dont l'exposition aux actions peut varier de 0 à 100%. Le Fonds a pour objectif de rechercher une performance annualisée nette supérieure à 5%, sur un horizon d'investissement recommandé de 5 ans minimum, par un placement à dominante actions, investi sur les marchés des pays de l'Union Européenne et de l'OCDE. La part de l'actif qui n'a pas été investie en actions, est placée en produits de taux, monétaires ou en actions dites non-directionnelles, ayant fait l'objet d'opérations de fusion/acquisition.

En accord avec les conclusions du Comité Macro-économique, nos thèmes d'investissements ont évolué au cours de l'exercice.

En début d'année, la fin de la politique "0-COVID" en Chine nous a poussés à intégrer le thème "Réouverture de la Chine", anticipant un rebond de l'activité économique soutenu par la réouverture de l'économie chinoise et la forte augmentation de l'épargne accumulée par la population en 2021 et 2022. La reprise de l'économie chinoise étant nettement plus longue que ce que nous anticipions, nous avons fait évoluer ce thème pour nous exposer à la thématique suivante, à savoir la « Transition énergétique et l'électrification ». L'atteinte d'un objectif de zéro émission nette en 2025 nécessite de nombreuses innovations dans la construction, l'industrie, les transports et bien évidemment le secteur de l'énergie qui va devoir se décarboner via la montée en puissance du nucléaire et des énergies renouvelables.

Après un exercice 2022 particulièrement difficile pour les petites capitalisations, le début de l'année 2023 a été marqué par un léger rebond rapidement dissipé par les craintes liées aux faillites bancaires mi-mars, entraînant un stress de liquidité sur toute la classe d'actifs. Ce stress s'est perpétué en raison d'incertitudes liées à un potentiel risque de contagion. Dans ce contexte macroéconomique incertain, les investisseurs privilégient les actifs plus liquides et matures, à l'instar des Large Cap, au détriment de la classe d'actifs des Small Caps.

La période entre mars et octobre a été particulièrement difficile pour les petites capitalisations, pénalisées par le stress de liquidité et une politique monétaire restrictive instaurée par les banquiers centraux pour lutter contre l'inflation. Cela a continué de creuser l'écart de valorisation entre Small et Large Cap, créant une décote historique. Depuis plus de 20 ans, nous n'avions jamais observé une telle décorrélation de la performance des petites capitalisations avec leurs fondamentaux, même durant la dernière grande crise financière. Une comparaison qui nous semble assez injustifiée au regard de bilans désormais mieux capitalisés qu'en 2008-2009 pour les petites entreprises. Au cours de cette période, nous avons continué d'appliquer notre processus de gestion en budget de risque "low vol, low beta, momentum". L'atonie sur les petites capitalisations nous a permis de saisir des opportunités d'achat sur des sociétés, certaines étant mal valorisées au regard de leurs fondamentaux et de leurs perspectives.

Fin novembre, la baisse des taux longs et l'assouplissement probable des politiques monétaires restrictives dans les prochains mois nous ont conduits à renforcer nos positions sur l'immobilier, la construction ainsi que les valeurs à longue durée qui devraient bénéficier des baisses de taux d'intérêt en 2024.

### Principales opérations de l'exercice 2023

Cette stratégie nous a amené, en 2023, à vendre des titres qui ne répondaient plus à nos critères thématiques ou avaient atteint nos objectifs de cours : Akwel, Stellantis, Trigano, GTT, Dino Polska, Nestlé, Alkemy, Digia, Vivendi, Catana, SES ImagoTag, Mondelez, Microsoft.

Nous avons en revanche initié des positions en : London Stock Exchange, Shurgard Self Storage, Heineken, Viscofan, Remy Cointreau, Assystem, Beijer Ref, Bertrandt, Instalco, DSV, Jacquet Metal, ID Logistics, Groupe Crit, Ipsen.

### II. Performances

Au 31 décembre 2023, la valeur liquidative du FCP Gay-Lussac Europe Flex s'établit à 189,43€ pour la part A et à 13 209,29€ pour la part I.

Sur la période, la valeur de la part enregistre respectivement une hausse de +5,51% et +6,25%.

L'actif du fonds se situe à 61,24M€ à fin décembre 2023 contre 67,31M€ à fin décembre 2022.

Nous tenons à rappeler que les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

### Information ESG

Cet OPCVM ne prend pas simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

**La méthode utilisée par la société de gestion pour le calcul du risque global est celle du calcul de l'engagement.**

**Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice 2023 est disponible sur le site [www.gaylussacgestion.com](http://www.gaylussacgestion.com).**

### Actifs éligibles au PEA

OPC non éligible au PEA.

### Procédure de choix des intermédiaires

Gay-Lussac Gestion dispose d'une procédure formalisée d'agrément et de suivi des prestataires de service d'investissement utilisés pour l'exécution des ordres. Cette procédure repose sur des critères d'appréciation de la prestation, tant qualitatifs que de coût. Une fois agréés, ces prestataires font l'objet d'une revue régulière afin de s'assurer du maintien d'une qualité de service et d'exécution optimale. Les relations avec ces prestataires sont formalisées dans le cadre de conventions d'exécution d'ordres.

La politique de sélection des contreparties est disponible sur le site [www.gaylussacgestion.com](http://www.gaylussacgestion.com).

### Droits de vote

Le Fonds étant une copropriété de valeurs mobilières, aucun droit de vote n'est attaché aux parts détenues. Les décisions concernant le Fonds sont prises par la société de gestion dans l'intérêt des porteurs de parts.

La politique de vote est disponible sur le site [www.gaylussacgestion.com](http://www.gaylussacgestion.com).

La politique de gestion des conflits d'intérêts est disponible sur le site [www.gaylussacgestion.com](http://www.gaylussacgestion.com).

## Politique de rémunération de GAY-LUSSAC GESTION

### 1. Politique de rémunération

En lien avec les dispositions des directives 2011/61/UE et 2014/91/UE (respectivement Directives AIFM et UCITS V) et réglementations associées, GAY-LUSSAC GESTION (ci-après « la SGP ») s'engage à établir, mettre en oeuvre et maintenir des politiques, procédures et pratiques de rémunération permettant de promouvoir une gestion saine et efficace des risques.

La politique de rémunération établie par GAY-LUSSAC GESTION n'encourage pas à une prise de risque incompatible avec la stratégie, la nature, la portée et la diversité de ses activités. Cette politique est conçue de manière à éviter toute situation de conflits d'intérêts et prévenir des prises de risques inconsidérés et incompatibles avec les intérêts des clients.

Le règlement SFDR, notamment au sein de son article 5, exige que les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers incluent dans leur politique de rémunération « des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées et sont compatibles avec l'intégration des risques en matière de durabilité ».

Depuis le 10 mars 2021, GAY-LUSSAC GESTION a intégré les recommandations de l'article 5 du règlement SFDR et a mis à jour sa politique de rémunération qui, dorénavant, prend en compte de critères de « durabilité » dans sa partie relative à la détermination de la composante variable de la rémunération des collaborateurs en ce inclus la prise en compte des « risques en matière de durabilité ».

La prise en compte, dans la politique de rémunération de GAY-LUSSAC GESTION, des risques en matière de durabilité repose sur une combinaison d'objectifs tant collectifs qu'individuels.

Ces objectifs sont mis à jour de manière trimestrielle lors du comité ESG et tiennent compte des risques identifiés par ce Comité.

La politique de rémunération applicable au titre de l'exercice 2022 a été revue lors de la réunion de présentation des risques.

**2. Montant des rémunérations versées par GAY-LUSSAC GESTION à son personnel**

Au cours de l'année fiscale 2023, une rémunération totale de EUR 2 062 360 a été payée à un nombre moyen de 23 employés de la société de gestion Gay-Lussac Gestion, avec un variable pondéré moyen de 18%.

La rémunération totale payée aux 7 preneurs de risques identifiés de la Société de Gestion a été de EUR 623 555 avec un variable pondéré moyen de 19%.

<b>Rémunération brute 2023</b>	<b>% variable</b>
Ensemble des collaborateurs : <b>2 062 360</b>	<b>18,00</b>
Preneurs de risk (équipes Gestion Collective et Compliance) : <b>623 555</b>	<b>19,00</b>

**Avertissement :**

*La SGP communique, sur demande écrite, l'intégralité de sa Politique de Rémunération.*

**Règlement SFTR**

La société Gay-Lussac Gestion n'utilise pas dans sa gestion courante les opérations de financement sur titres et les contrats d'échange sur rendement global.

# rapport du commissaire aux comptes



## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2023**

**GAY-LUSSAC EUROPE FLEX**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
GAY-LUSSAC GESTION  
45, avenue George V  
75008 PARIS

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement GAY-LUSSAC EUROPE FLEX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



GAY-LUSSAC EUROPE FLEX

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

**GAY-LUSSAC EUROPE FLEX****Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

**Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels****Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



## GAY-LUSSAC EUROPE FLEX

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Amaury Couplez

2024.04.23 17:34:23 +0200

# comptes annuels

# BILANactif

	31.12.2023	31.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>59 151 128,09</b>	<b>64 966 799,28</b>
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	51 707 092,33	55 459 178,91
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	1 215 451,06	1 574 502,84
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	3 984 858,42	3 996 281,43
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 121 401,28	3 327 461,10
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	122 325,00	609 375,00
Autres opérations	-	-
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>981 614,84</b>	<b>988 005,35</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	981 614,84	988 005,35
<b>Comptes financiers</b>	<b>1 740 000,72</b>	<b>1 752 152,00</b>
Liquidités	1 740 000,72	1 752 152,00
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>61 872 743,65</b>	<b>67 706 956,63</b>

# BILAN passif

	31.12.2023	31.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	60 741 617,45	66 477 442,21
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-193 606,38	151 137,57
• Résultat de l'exercice	691 555,19	676 751,26
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>61 239 566,26</b>	<b>67 305 331,04</b>
<b>Instruments financiers</b>	<b>138 975,00</b>	<b>336 375,00</b>
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	138 975,00	336 375,00
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>494 202,39</b>	<b>65 250,59</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	494 202,39	65 250,59
<b>Comptes financiers</b>	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>61 872 743,65</b>	<b>67 706 956,63</b>

# HORS-bilan

31.12.2023

31.12.2022

Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	12 266 100,00	12 301 250,00
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	227 164,50	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

# COMPTE de résultat

	31.12.2023	31.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	38 741,48	4 690,06
• Produits sur actions et valeurs assimilées	1 177 747,28	1 398 377,19
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	88 128,68	37 310,34
• Produits sur titres de créances	156 686,16	26 986,11
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>1 461 303,60</b>	<b>1 467 363,70</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-2 694,93	-17 843,14
• Autres charges financières	-	-
<b>Total (II)</b>	<b>-2 694,93</b>	<b>-17 843,14</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>1 458 608,67</b>	<b>1 449 520,56</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-724 866,32	-765 718,07
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>733 742,35</b>	<b>683 802,49</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-42 187,16	-7 051,23
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>691 555,19</b>	<b>676 751,26</b>

# 1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

## 1. Règles d'évaluation des actifs

### A- Méthode d'évaluation

- Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les actions et obligations faisant l'objet de couverture ou d'arbitrage par des positions sur les marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de clôture du jour.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.
- Les parts ou actions d'O.P.C et Fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les contrats :
  - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
  - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
  - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
  - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

### 2- Modalités pratiques

Les bases de données utilisées sont Bloomberg et Telekurs.

- Asie-Océanie : extraction après-midi pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Amérique : extraction matin pour une cotation au cours de clôture de la veille.  
extraction fin d'après-midi pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
- Europe : extraction matin (J+1) pour une cotation au cours de clôture du jour.  
extraction début d'après-midi pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
- Contributeurs : extractions sur mesure en fonction des disponibilités des prix, et des modalités définies par la Société de Gestion.

Le fixing utilisé pour les devises est le fixing BCE.

## b. Méthodes de comptabilisation

- Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon couru.
- La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais inclus.

## c. Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan

- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.
- La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.
- La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.
- La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPCVM).

## d. Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction.

Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM.
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	- part A : 1,50% ttc maximum - part I : 0,80% ttc maximum
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Aucune commission de mouvement n'est perçue par la société de gestion.
		Un montant forfaitaire de 0 à 18€ selon la place est perçu par le dépositaire
Commission de surperformance	Actif net	12% TTC au-delà d'une performance nette de frais de gestion annuelle de 5% en « high on high »

La société de gestion a dénoncé l'option à la TVA le 01/10/2015 en application de l'article L-260 B du Code Général des Impôts.

Les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement de créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L.621-5-3 du code monétaire et financier, les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents, sont hors champs des blocs de frais évoqués ci-dessus et sont à la charge du fonds. L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel de l'OPCVM.

### Les modalités de calcul de la commission de surperformance (CSP) :

Les modalités de calcul de la commission de surperformance pour les parts A et I sont les suivantes : la période de référence 1est fixée à cinq ans. Elle correspond à la période durant laquelle la performance de l'OPCVM est mesurée et comparée à celle d'une performance minimale nette de 5% sur un an. La société de gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq ans maximum, toute sous-performance de l'OPCVM par rapport à une performance minimale de 5% par an soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

La commission de surperformance n'est due que si la performance de la part est supérieure au hurdle rate tout en respectant le modèle « high-on-high ».

Les commissions de surperformance sont calculées à chaque date de calcul de valeur liquidative et provisionnées afin de venir en déduction de l'actif pour obtenir la valeur liquidative nette des parts du FCP.

Si au bout d'une durée de cinq ans les sous-performances constatées précédemment ne sont pas compensées par des surperformances, une réinitialisation sera mise en oeuvre.

La date de départ de la première période de référence de la performance de cinq ans débute le 1er janvier 2022.

La performance du FCP sur la période de référence est calculée après imputation des frais de fonctionnement et de gestion et avant commission de surperformance.

**e. Devise de comptabilité**

La comptabilité de l'OPCVM est effectuée en euro.

**f. Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs**

*Changements intervenus* : Néant.

*Changements à intervenir* : Néant.

**g. Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)**

*Changements intervenus* : Néant.

*Changements à intervenir* : Néant.

**h. Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application**

Néant.

**i. Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**

Néant.

**j. Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts**

Capitalisation intégrale du résultat net et des plus values nettes réalisées pour les Parts A et I.



# 2 évolution actif net

Devise	31.12.2023	31.12.2022
	EUR	EUR
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>67 305 331,04</b>	<b>65 250 876,98</b>
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	16 134 914,09	28 371 638,81
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-25 656 193,91	-18 111 048,30
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	5 157 381,17	5 628 739,96
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 265 106,76	-5 894 095,08
Plus-values réalisées sur contrats financiers	516 355,00	1 862 828,33
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-2 252 935,00	-1 821 337,50
Frais de transaction	-16 909,54	-32 937,13
Différences de change	51 197,33	-233 445,03
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	3 020 790,49	-9 340 429,99
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	3 743 657,11	722 866,62
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	722 866,62	10 063 296,61
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-489 000,00	940 737,50
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	120 375,00	609 375,00
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	609 375,00	-331 362,50
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	733 742,35	683 802,49
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>61 239 566,26</b>	<b>67 305 331,04</b>

# 3 compléments d'information

## 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

### 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	167 060,33	-
Obligations à taux fixe	1 048 390,73	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	3 984 858,42	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

## 3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	12 266 100,00	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	227 164,50	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

## 3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	1 215 451,06	-	-	-
Titres de créances	3 984 858,42	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 740 000,72
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

## 3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	201 575,48	293 535,17	553 280,08	-	167 060,33
Titres de créances	3 984 858,42	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 740 000,72	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

**3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan**

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	GBP	USD	SEK	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	5 212 749,55	2 556 909,50	1 664 120,64	2 549 689,80
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	43 741,78
Comptes financiers	-	9 266,05	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	170 540,68	38 711,28
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

**3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature**

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>	<b>981 614,84</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Dépôts de garantie (versés)	875 342,50
Ventes règlements différés	54 843,60
Achats règlements différés	38 711,28
Souscriptions à recevoir	7 686,96
Coupons à recevoir	5 030,50
Autres opérations	-
<b>Dettes</b>	<b>494 202,39</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats règlements différés	349 870,19
Frais provisionnés	58 190,60
Rachat à payer	42 626,25
Ventes règlements différés	38 798,35
Commissions de mouvement	4 717,00
Autres opérations	-

**3.6. Capitaux propres**

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART A / FR0013280211	27 355,109	4 997 649,02	47 796,37	8 731 018,65
PART I / FR0013280237	879,888	11 137 265,07	1 347,153	16 925 175,26
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0013280211		184,08		-
PART I / FR0013280237		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0013280211		184,08		-
PART I / FR0013280237		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0013280211		-		-
PART I / FR0013280237		-		-

**3.7. Frais de gestion**

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen %

Catégorie de part :		
PART A / FR0013280211		<b>1,50</b>
PART I / FR0013280237		<b>0,80</b>

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice **Montant**

Catégorie de part :		
PART A / FR0013280211		-
PART I / FR0013280237		-
Rétrocession de frais de gestion :		
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc		-
- Ventilation par Opc "cible" :		
- Opc 1		-
- Opc 2		-
- Opc 3		-
- Opc 4		-

**3.8. Engagements reçus et donnés**

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....néant

**3.9. Autres informations**

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc **1 046 580,00**

- autres instruments financiers -

**3.10. Tableau d'affectation du résultat** *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	31.12.2023	31.12.2022
<b>Affectation du résultat</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	691 555,19	676 751,26
<b>Total</b>	<b>691 555,19</b>	<b>676 751,26</b>

PART A / FR0013280211	31.12.2023	31.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	222 948,92	190 636,72
<b>Total</b>	<b>222 948,92</b>	<b>190 636,72</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

PART I / FR0013280237	31.12.2023	31.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	468 606,27	486 114,54
<b>Total</b>	<b>468 606,27</b>	<b>486 114,54</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

**3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes***(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	31.12.2023	31.12.2022
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-193 606,38	151 137,57
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-193 606,38</b>	<b>151 137,57</b>

PART A / FR0013280211	31.12.2023	31.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-90 383,55	72 676,69
<b>Total</b>	<b>-90 383,55</b>	<b>72 676,69</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART I / FR0013280237	31.12.2023	31.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-103 222,83	78 460,87
<b>Total</b>	<b>-103 222,83</b>	<b>78 460,87</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

**3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices**

Date de création du Fonds : 29 septembre 2017.

Devise					
EUR	<b>31.12.2023</b>	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
<b>Actif net</b>	<b>61 239 566,26</b>	67 305 331,04	65 250 876,98	33 906 149,24	22 589 500,69

PART A / FR0013280211	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>31.12.2023</b>	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>151 966,555</b>	172 407,816	141 822,306	64 692,188	42 391,102
<b>Valeur liquidative</b>	<b>189,43</b>	179,54	202,70	174,25	156,92
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>0,87</b>	1,52	9,64	1,76	-4,29

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART I / FR0013280237	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>31.12.2023</b>	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>2 456,722</b>	2 923,987	2 619,032	1 909,289	1 499,372
<b>Valeur liquidative</b>	<b>13 209,29</b>	12 432,01	13 937,72	11 854,33	10 629,16
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>148,72</b>	193,08	795,46	162,37	-219,82

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

# 4 inventaire au 31.12.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
IT0005445280	ABITARE IN SPA	PROPRE	32 189,00	161 588,78	EUR	0,26
FR0000071946	ALTEN	PROPRE	5 000,00	673 000,00	EUR	1,10
DE0005093108	AMADEUS FIRE	PROPRE	5 000,00	615 000,00	EUR	1,00
FR0010481960	ARGAN RAIT	PROPRE	8 000,00	681 600,00	EUR	1,11
FR0000074148	ASSYSTEM	PROPRE	28 000,00	1 386 000,00	EUR	2,26
FR0000063737	AUBAY	PROPRE	8 000,00	333 200,00	EUR	0,54
SE0015949748	BEIJER REF AB	PROPRE	39 074,00	475 043,49	SEK	0,78
US0846707026	BERKSHIRE HATAW B	PROPRE	5 000,00	1 613 846,15	USD	2,64
DE0005232805	BERTRANDT	PROPRE	8 000,00	411 200,00	EUR	0,67
FR001400AJ45	CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	PROPRE	8 000,00	259 680,00	EUR	0,42
FR0013283108	DELTA PLUS GROUP	PROPRE	10 000,00	774 000,00	EUR	1,26
GB0002374006	DIAGEO	PROPRE	40 000,00	1 314 538,86	GBP	2,15
FI0009007983	DIGIA	PROPRE	50 000,00	270 000,00	EUR	0,44
DK0060079531	DSV A/S	PROPRE	4 500,00	715 795,19	DKK	1,17
FI4000282868	EFACTE PLC	PROPRE	25 961,00	212 880,20	EUR	0,35
GRS503003014	ENTERSOFT SA	PROPRE	50 000,00	318 000,00	EUR	0,52
FR0012882389	EQUASENS	PROPRE	15 000,00	916 500,00	EUR	1,50
GB00B19NLV48	EXPERIAN PLC	PROPRE	8 000,00	294 758,64	GBP	0,48
FR0012419307	FOCUS ENTERTAINMENT SA	PROPRE	16 806,00	261 501,36	EUR	0,43
FR0013295789	FRANCOIS FERES	PROPRE	22 000,00	987 800,00	EUR	1,61
FR0004187367	FREELANCE.COM	PROPRE	80 000,00	309 600,00	EUR	0,51
FR0000065971	GRAINES VOLTZ	PROPRE	5 749,00	167 870,80	EUR	0,27
FR0000036675	GROUPE CRIT	PROPRE	14 000,00	1 100 400,00	EUR	1,80
NL0000009165	HEINEKEN NV	PROPRE	13 000,00	1 195 220,00	EUR	1,95
FR0004159473	HEXAOM SA	PROPRE	28 000,00	546 000,00	EUR	0,89

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0010929125	ID LOGISTICS GROUP	PROPRE	800,00	244 800,00	EUR	0,40
FR0000071797	INFOTEL	PROPRE	25 000,00	1 325 000,00	EUR	2,16
SE0017483506	INSTALCO AB	PROPRE	180 000,00	663 482,34	SEK	1,08
FR0010259150	IPSEN	PROPRE	3 000,00	323 700,00	EUR	0,53
FR0000073298	IPSOS	PROPRE	9 000,00	510 750,00	EUR	0,83
FR0000033904	JACQUET METALS SA	PROPRE	27 140,00	531 944,00	EUR	0,87
NL0011794037	KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	PROPRE	28 000,00	728 420,00	EUR	1,19
FR0000065484	LECTRA	PROPRE	10 000,00	312 500,00	EUR	0,51
GB00B0SWJX34	LONDON STOCK EXCHANGE	PROPRE	17 000,00	1 814 141,88	GBP	2,96
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	800,00	586 880,00	EUR	0,96
US5717481023	MARSH & MCLENNAN COMPANIES	PROPRE	5 500,00	943 063,35	USD	1,54
SE0009216278	MIPS AB	PROPRE	16 000,00	525 594,81	SEK	0,86
FR0013482791	NACON SA SU	PROPRE	52 478,00	87 533,30	EUR	0,14
FR0004050250	NEURONES	PROPRE	70 000,00	3 062 500,00	EUR	5,00
DE0005220909	NEXUS	PROPRE	4 000,00	232 800,00	EUR	0,38
DK0062498333	NOVO NORDISK AS	PROPRE	7 000,00	655 677,66	DKK	1,07
FR0000052680	OENEO	PROPRE	40 000,00	516 000,00	EUR	0,84
IT0005378143	PATTERN SPA	PROPRE	50 000,00	325 000,00	EUR	0,53
FR0000120693	PERNOD RICARD	PROPRE	5 000,00	798 750,00	EUR	1,30
FR0000061459	PERRIER (GERARD)	PROPRE	19 091,00	1 905 281,80	EUR	3,11
FR0014004EC4	PRECIA SA	PROPRE	43 000,00	1 354 500,00	EUR	2,21
GB00B2B0DG97	RELX PLC	PROPRE	50 000,00	1 789 310,17	GBP	2,92
FR0000130395	REMY COINTREAU	PROPRE	1 500,00	172 500,00	EUR	0,28
FR0000039091	ROBERTET S.A.	PROPRE	1 800,00	1 494 000,00	EUR	2,44
FR0000060071	SAMSE	PROPRE	5 253,00	1 061 106,00	EUR	1,73
IT0003549422	SANLORENZO S P A	PROPRE	8 000,00	338 800,00	EUR	0,55
IT0004729759	SESA SPA	PROPRE	4 000,00	492 000,00	EUR	0,80
GG00BQZCBZ44	SHURGARD SELF STORAGE LIMITED	PROPRE	20 000,00	897 200,00	EUR	1,47
FR0010202606	SIDETRADE	PROPRE	5 531,00	896 022,00	EUR	1,46
CH0418792922	SIKA LTD	PROPRE	2 000,00	591 144,71	CHF	0,97

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0004016699	SMTPC	PROPRE	23 757,00	660 444,60	EUR	1,08
IT0001206769	SOL SPA	PROPRE	26 000,00	722 800,00	EUR	1,18
FR0000064271	STEF	PROPRE	14 000,00	1 598 800,00	EUR	2,61
FR0004180578	SWORD GROUP	PROPRE	34 000,00	1 354 900,00	EUR	2,21
PLLVTSF00010	TEXT SPOLKA AKCYJNA	PROPRE	22 000,00	587 072,24	PLN	0,96
FR0013333432	THERMADOR GROUPE	PROPRE	7 100,00	599 950,00	EUR	0,98
FI0009005987	UPM KYMMENE OYJ	PROPRE	22 000,00	749 320,00	EUR	1,22
FR0004186856	VETOQUINOL	PROPRE	9 000,00	921 600,00	EUR	1,50
FR0000031577	VIRBAC SA	PROPRE	1 800,00	647 100,00	EUR	1,06
ES0184262212	VISCOFAN	PROPRE	19 000,00	1 018 400,00	EUR	1,66
FR0004045847	VOYAGEURS DU MONDE	PROPRE	5 220,00	673 380,00	EUR	1,10
FR0013357621	WAVESTONE SA	PROPRE	17 000,00	997 900,00	EUR	1,63
<b>Total Action</b>				<b>51 707 092,33</b>		<b>84,43</b>
<b>Obligation</b>						
FR0014006FB8	ARGAN 1.011% 17/11/2026	PROPRE	400 000,00	358 579,31	EUR	0,59
FR0013429073	BPCE SA 0.625% 26/09/2024	PROPRE	300 000,00	293 535,17	EUR	0,48
XS2257580857	CELLNEX TELECOM SA CV 0.75% 20/11/2031	PROPRE	200 000,00	167 060,33	EUR	0,27
XS1789623029	EURONEXT NV 1% 18/04/2025	PROPRE	200 000,00	194 700,77	EUR	0,32
FR0013403441	SOCIETE GENERALE 1.25% 15/02/2024	PROPRE	200 000,00	201 575,48	EUR	0,33
<b>Total Obligation</b>				<b>1 215 451,06</b>		<b>1,98</b>
<b>O.P.C.V.M.</b>						
FR0010883017	GAY-LUSSAC HERITAGE PART A	PROPRE	6 000,00	1 046 580,00	EUR	1,71
LU2526858555	HORIZON CAPITAL UCITS SICAV	PROPRE	3 011,97	310 955,78	EUR	0,51
FR0011299411	OCTO CREDIT ISR COURT TERME A	PROPRE	50,00	551 455,50	EUR	0,90
LU2004791492	PLACEURO SICAV DOM OPPORTUNITIES I	PROPRE	200,00	212 410,00	EUR	0,35
<b>Total O.P.C.V.M.</b>				<b>2 121 401,28</b>		<b>3,46</b>
<b>Total Valeurs mobilières</b>				<b>55 043 944,67</b>		<b>89,88</b>
<b>Options</b>						
<b>Valeurs mobilières</b>						
RI32402PP01	RI3/202402/P/160.	PROPRE	-30,00	-16 650,00	EUR	-0,03
<b>Total Valeurs mobilières</b>				<b>-16 650,00</b>		<b>-0,03</b>
<b>Total Options</b>				<b>-16 650,00</b>		<b>-0,03</b>

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Liquidites</i>						
<b>APPELS DE MARGES</b>						
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	-122 325,00	-122 325,00	EUR	-0,20
<b>Total APPELS DE MARGES</b>				<b>-122 325,00</b>		<b>-0,20</b>
<b>AUTRES</b>						
	FRAIS DÉPO SUR TRANS	PROPRE	-4 717,00	-4 717,00	EUR	-0,01
<b>Total AUTRES</b>				<b>-4 717,00</b>		<b>-0,01</b>
<b>BANQUE OU ATTENTE</b>						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-42 626,25	-42 626,25	EUR	-0,07
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-140 618,23	-140 618,23	EUR	-0,23
	ACH DIFF TITRES PLN	PROPRE	-167 987,59	-38 711,28	PLN	-0,06
	ACH DIFF TITRES SEK	PROPRE	-1 892 319,39	-170 540,68	SEK	-0,28
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	167 987,59	38 711,28	PLN	0,06
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	1 730 734,67	1 730 734,67	EUR	2,83
	BANQUE USD SGP	PROPRE	10 238,99	9 266,05	USD	0,02
	SOUS RECEV EUR SGP	PROPRE	7 686,96	7 686,96	EUR	0,01
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	54 843,60	54 843,60	EUR	0,09
	VTE REGL DIFF DEV	PROPRE	-38 798,35	-38 798,35	EUR	-0,06
<b>Total BANQUE OU ATTENTE</b>				<b>1 409 947,77</b>		<b>2,30</b>
<b>DEPOSIT DE GARANTIE</b>						
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	875 342,50	875 342,50	EUR	1,43
<b>Total DEPOSIT DE GARANTIE</b>				<b>875 342,50</b>		<b>1,43</b>
<b>FRAIS DE GESTION</b>						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-36 822,28	-36 822,28	EUR	-0,06
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-21 368,32	-21 368,32	EUR	-0,03
<b>Total FRAIS DE GESTION</b>				<b>-58 190,60</b>		<b>-0,10</b>
<b>Total Liquidites</b>				<b>2 100 057,67</b>		<b>3,43</b>
<b>Futures</b>						
<b>Indices ( Livraison du sous-jacent )</b>						
VG150324	EURO STOXX 50 0324	PROPRE	-270,00	122 325,00	EUR	0,20
<b>Total Indices ( Livraison du sous-jacent )</b>				<b>122 325,00</b>		<b>0,20</b>
<b>Total Futures</b>				<b>122 325,00</b>		<b>0,20</b>
<b>Creances negociables</b>						
<b>Interets precomptes.</b>						
FR0128344175	SAVENCIA SA ZCP 27/02/2024	PROPRE	2 000 000,00	1 987 047,34	EUR	3,24

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0128021534	VERALLIA PACKAGING ZCP 08/01/2024	PROPRE	2 000 000,00	1 997 811,08	EUR	3,26
<b>Total Interets precomptes.</b>				<b>3 984 858,42</b>		<b>6,51</b>
<b>Total Creances negociables</b>				<b>3 984 858,42</b>		<b>6,51</b>
<b>Coupons</b>						
<b>Action</b>						
PLLVTSF00010	TEXT SPOLKA AKCYJNA	ACHLIG	16 534,00	5 030,50	PLN	0,01
<b>Total Action</b>				<b>5 030,50</b>		<b>0,01</b>
<b>Total Coupons</b>				<b>5 030,50</b>		<b>0,01</b>
<b>Total GAY-LUSSAC EUROPE FLEX</b>				<b>61 239 566,26</b>		<b>100,00</b>

ANNEXE III

ANNEX IV

Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Nom du produit : Gay-Lussac Europe Flex

Identifiant de l'entité légale : 9695008COHEPGLZ7W427

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

**Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?**

<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> <b>Oui</b>	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Non</b>
<input type="checkbox"/> Elle a réalisé des <b>investissements durables avec un objectif environnemental</b> : __% <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental dans le cadre de la taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Il a <b>favorisé les caractéristiques environnementales et sociales (E/S)</b> ainsi que la mise en place d'un système de gestion des risques, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif un investissement durable, il a eu une proportion de __% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables selon la taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> avec un objectif social</li> </ul>
<input type="checkbox"/> Elle a réalisé des <b>investissements durables avec un objectif social</b> : __%	<input checked="" type="checkbox"/> Elle a promu les caractéristiques de l'E/S, mais <b>n'a pas réalisé d'investissements durables.</b>



**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ?**

En tant que fonds classés article 8, le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Afin de mesurer l'atteinte de ces objectifs, particulièrement l'atténuation du changement climatique, plusieurs indicateurs sont calculés et comparés à l'indice de référence avec l'objectif d'être toujours meilleur. Pour cela, le fonds regarde en priorité l'intensité carbone ainsi que l'alignement aux Accords de Paris. Le fonds regarde aussi l'exposition au charbon, aux combustibles fossiles ainsi qu'un score d'exposition au risque de biodiversité.

● **Quelles sont les performances des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité ayant pour but l'atténuation du changement climatique sont l'intensité carbone ainsi que l'alignement aux Accords de Paris. Les indicateurs de durabilité sont à retrouver dans le reporting extra-financier semestriel du fonds ci-joint : [https://www.gaylussacgestion.com/wp-content/docs/gay-Lussac-green-impact\\_06\\_2023\\_reporting-extra-financier\\_fr\\_fr.pdf](https://www.gaylussacgestion.com/wp-content/docs/gay-Lussac-green-impact_06_2023_reporting-extra-financier_fr_fr.pdf)

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

N/A.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables partiellement réalisés par le produit financier et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 8 de la SFDR en réalisant 1.16% d'investissements alignés à la Taxonomie européenne.

**Comment les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice significatif à un objectif d'investissement durable environnemental ou social ?**

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 8 de la SFDR sans réaliser d'investissements durables.

*Comment les indicateurs d'impact négatif sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?*

Le fonds n'est pas investi dans des objectifs environnementaux ou sociaux durables, et cette information n'est donc pas pertinente pour le fonds.

*Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :*

Le fonds n'est pas investi dans des objectifs environnementaux ou sociaux durables, et cette information n'est donc pas pertinente pour le fonds.



**Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité ?**

Gay-Lussac Europe Flex a pris en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

L'évaluation et le suivi des principales incidences négatives sont réalisés à travers le déploiement de la méthodologie ISR propre à Gay-Lussac Gestion dans le processus d'investissement des différents produits de la gamme de fonds. L'implémentation de cette méthodologie se fait au travers de plusieurs outils :

- Politique d'exclusion sectorielle,
- Politique d'engagement actionnarial et politique de vote,
- Un suivi des controverses des entreprises émettrices,
- Suivi et recherche d'indicateurs clés d'impact (KPIs) négatifs obligatoires, tels que définis de l'Annexe I du règlement 2022/1288,
- Respect des codes internationaux,
- Signataire des UN-PRI (Principes pour l'Investissement Responsable).

Conformément à l'article 7 du règlement (UE) 2019/2088, le Fonds vise à contribuer à la transparence sur les principaux impacts négatifs des investissements grâce aux indicateurs PAI obligatoires dans le rapport extra-financier semestriel.

*La taxonomie de l'UE énonce un principe de "ne pas nuire de manière significative" selon lequel les investissements alignés sur la taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe "do no significant harm" ne s'applique qu'aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.*

Principales incidences négatives	Description des principales incidences négatives	Méthode(s) d'atténuation
<b>Émissions de gaz à effet de serre (GES)</b>	Émissions de GES Scope 1 et 2, et émissions de GES Scope 3. Sur base des émissions absolues, soit publiées, soit estimées. Les émissions de GES sont exprimées en tonnes de CO2. De nombreux types de GES sont pris en compte et exprimés en tonnes de CO2.	Exclusions supplémentaires pour les stratégies durables et d'impact ; suivi des controverses ; prise en compte du critère dans le cadre de la méthodologie ESG
<b>Empreinte carbone</b>	$\Sigma \left( \frac{\text{current value of investment}}{\text{investee company's enterprise value}} \times \text{investee company's Scope 1, 2 and 3 GHG} \right)$	
<b>Intensité carbone</b>	$\Sigma \left( \frac{\text{current value of investment}}{\text{current value of all investments (€M)}} \times \frac{\text{investee company's Scope 1, 2 and 3 GHG}}{\text{investee company's €M revenue}} \right)$	
<b>Exposition aux entreprises actives dans le secteur des carburants fossiles</b>	Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des carburants fossiles. Sur base de l'identification des entreprises qui tirent des revenus de l'exploration, l'extraction, la distribution ou le raffinage de divers types de carburants fossiles.	Exclusion pour toutes les stratégies du charbon thermique et restrictions supplémentaires pour les stratégies durables et d'impact
<b>Part de la consommation et production d'énergie non renouvelable</b>	Exprimée en pourcentage de la consommation totale par rapport à la consommation d'énergies renouvelables.	Prise en compte du critère dans le cadre de la méthodologie ESG
<b>Intensité de consommation énergétique</b>	Gigawatt-heure sur million d'euros investi, en moyenne pondérée du fonds.	Indicateur d'impact à développer
<b>Activités qui ont impact négatif sur des zones sensibles pour la biodiversité</b>	<p>Activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité. Il s'agit de la part des investissements dans des sociétés émettrices dont les sites/opérations sont situés dans des zones sensibles du point de vue de la biodiversité ou à proximité de celles-ci, lorsque les activités de ces sociétés émettrices ont une incidence négative sur ces zones :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- entraînant la détérioration des habitats naturels et des habitats d'espèces et la perturbation des espèces pour lesquelles la zone protégée a été désignée ; et</li> <li>- lorsque les conclusions ou les mesures d'atténuation nécessaires identifiées par l'une des évaluations suivantes n'ont pas été mises en œuvre conformément à certaines lois.</li> </ul>	Indicateur biodiversité : transparence dans les rapports périodiques extra-financiers
<b>Emissions rejetées dans l'eau</b>	Tonnes d'émissions toxiques par millions d'euros investi, en moyenne pondérée du fonds. Les émissions toxiques rejetées dans l'eau concernent notamment les nitrates, les émissions directes de phosphate, ou encore les émissions directes de pesticides.	Indicateur d'impact à développer, suivi des controverses
<b>Ratio de déchets dangereux</b>	Tonnes de déchets dangereux divisé par millions d'euros investi, en moyenne pondérée du fonds	Prise en compte du critère dans le cadre de la méthodologie ESG, Suivi des controverses
<b>Violations des principes de l'UN Global Compact ou des principes de l'OCDE</b>	Part des entreprises dans lesquelles nous investissons qui sont considérées comme violant les principes du Pacte mondial des Nations unies ou les principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE.	Suivi des controverses, exclusions normatives
<b>Mixité du conseil d'administration</b>	Rapport moyen entre les membres féminins et masculins du conseil d'administration dans les entreprises dans lesquelles nous investissons.	Prise en compte du critère dans le cadre de la méthodologie ESG

<b>Inégalité de rémunération H/F</b>	Les inégalités de revenus salariaux entre les hommes et les femmes se définissent par un écart de salaire entre les hommes et les femmes, écart souvent exprimé en pourcentage des revenus des hommes.	Prise en compte du critère dans le cadre de la méthodologie ESG
<b>Exposition aux armes controversées (mines anti-personnel, munitions à fragmentation, chimiques et armes biologiques)</b>	Part des entreprises dans lesquelles nous investissons qui sont impliquées dans la production ou la vente de mines anti-personnel, de munitions à fragmentation, d'armes chimiques et d'armes biologiques.	Politique d'exclusion sectorielle



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Principaux investissements	Secteur	% Actifs	Pays
NEURONES	Information	5,00%	France
GERARD PERRIER	Industrials	3,11%	France
LONDON STOCK	financials	2,96%	Great-Britain
RELX PLC	Industrials	2,92%	Great-Britain
BERKSHIRE	financials	2,63%	United States
STEF	Industrials	2,61%	France
ROBERTET SA	Materials	2,44%	France
ASSYSTEM	Industrials	2,26%	France
SWORD GROUP	Information	2,21%	France
PRECIA	Industrials	2,21%	France
INFOTEL	Information	2,16%	France
DIAGEO PLC	Consumer Staples	2,15%	Great-Britain
HEINEKEN NV	Consumer Staples	1,95%	Netherlands
GROUPE CRIT	Industrials	1,80%	France
SAMSE SA	Consumer discretionary	1,73%	France

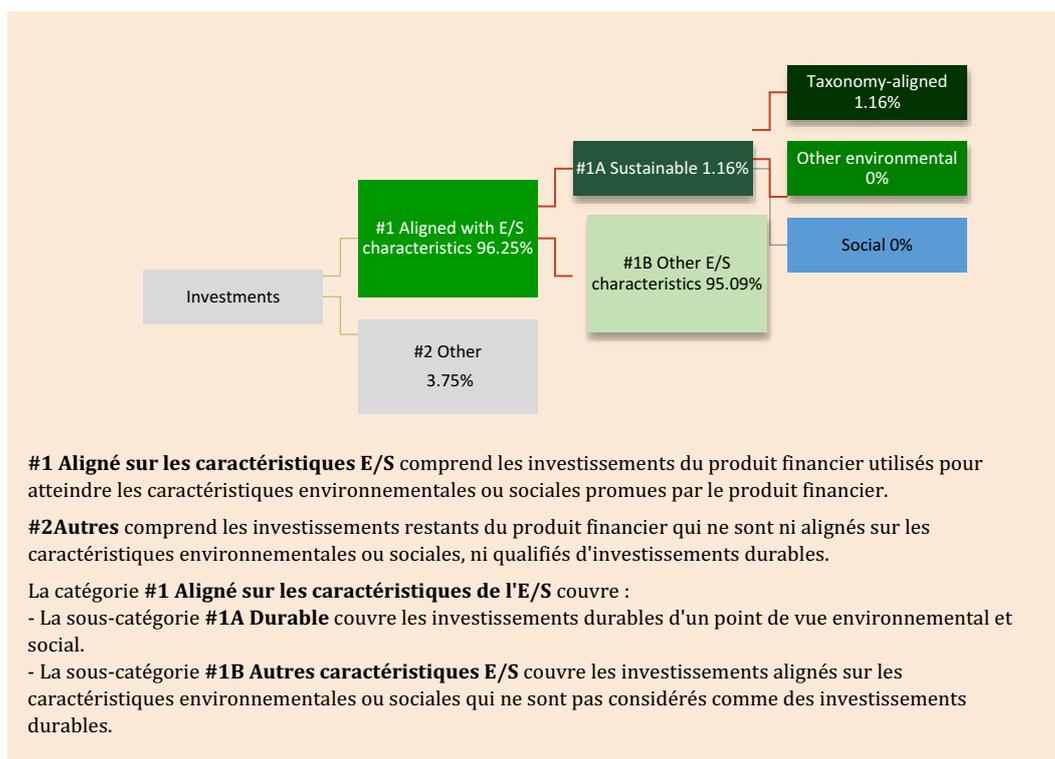
La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion des investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir **02/01/2023-29/12/2023**



Quelle est la proportion d'investissements liés au développement durable ?

1.16%.

● **Quelle était la répartition des actifs ?**



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Consumer discretionary (Cons. and Serv. N cyclic)	7.14%
Consumer staples (Cons. and Serv. cyclic)	10.63%
Real Estate	0.86%
Financials	10.19%
Health Care	7.05%
Industrials (Industrials Goods)	29.65%
Information Technology (Technology)	26.44%
Materials	8.04%

Exposition to fossil fuels (extraction, stockage...) 0.21%



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 8 de la SFDR en réalisant 1.16% d'investissements alignés à la Taxonomie européenne.

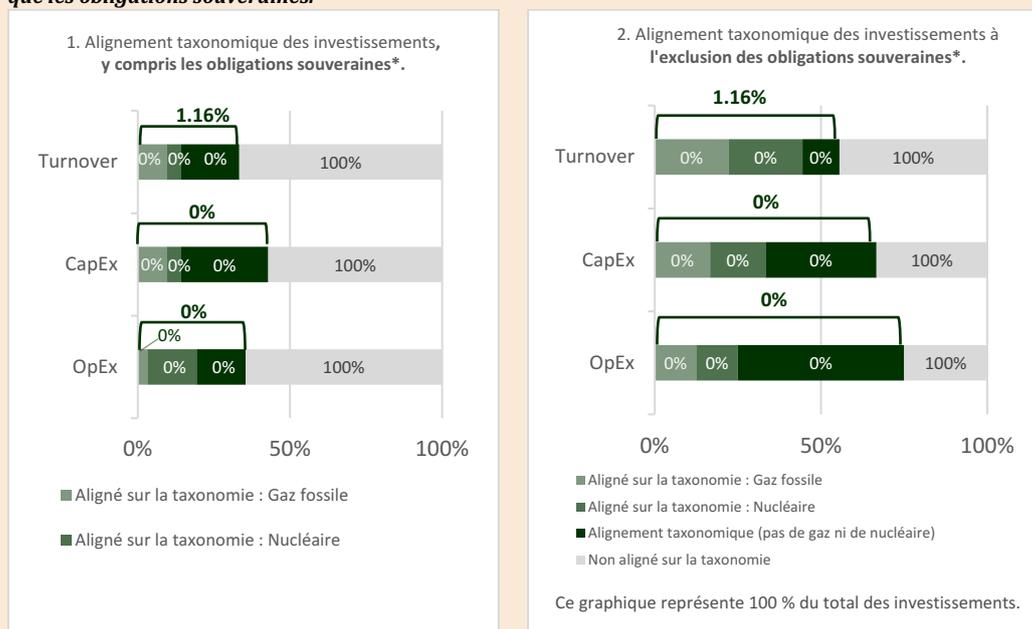
● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE ? 1**

Oui :

Dans le gaz  fossile  Dans l'énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement taxonomique des obligations souveraines\*, le premier graphique montre l'alignement taxonomique par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement taxonomique uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Pour les besoins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle a été la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?** Le fonds n'est pas investi dans des activités transitoires ou habilitantes.
- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE s'est-il comporté par rapport aux périodes de référence précédentes ?** La part des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes est de 0 %.



**Quelle est la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas conforme à la taxonomie de l'UE ?**

Le fonds n'est pas investi dans des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas conforme à la taxonomie de l'UE.



**Quelle est la part des investissements socialement durables ?**

Le fonds n'est pas investi dans des investissements socialement durables.



**Quels investissements ont été inclus dans la rubrique "autres", , quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

Les 3.75 % d'investissements inclus dans la rubrique "#2 Autres" sont des investissements pour lesquels on ne dispose pas d'informations suffisantes pour procéder à une évaluation.

Cependant, le compartiment Gay-Lussac Europe Flex a mis en place une politique stricte d'exclusion des secteurs suivants afin d'établir des garanties environnementales ou sociales minimales :

<b>Exclusion stricte</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production et commercialisation d'armes chimiques, d'armes biologiques et d'armes à l'uranium appauvri,</li> <li>- Fabrication, stockage et services relatifs aux mines antipersonnel et aux bombes à fragmentation, conformément aux conventions d'Ottawa et d'Oslo,</li> <li>- Les entreprises qui violent les 10 principes du Pacte mondial des Nations unies,</li> <li>- Les entreprises qui violent les normes internationales.</li> </ul>
<b>Exclusion jusqu'à 5% du chiffre d'affaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production de cannabis récréatif,</li> <li>- Production, exploitation, transport et stockage du charbon thermique,</li> <li>- Activités liées à la pornographie ; - Activités liées aux jeux d'argent,</li> <li>- Production et exploitation de combustibles fossiles non conventionnels.</li> </ul>
<b>Exclusion jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires</b>	Production de tabac.
<b>Exclusion jusqu'à 30 % (inclus) du chiffre d'affaires</b>	Production et exploitation de combustibles fossiles conventionnels. (en amont et en aval)



**Quelles actions ont été entreprises pour satisfaire aux caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Le fonds assure la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales en procédant à des évaluations approfondies de la durabilité des investissements. Ces évaluations permettent d'obtenir une compréhension claires des sujets ESG les plus importants de chaque entreprise. Sur cette base, une feuille de route est élaborée afin de pouvoir juger les progrès réalisés. De plus les gérants et analystes engagent la direction des entreprises investies afin de s'assurer des progrès réalisés.



**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Aucun indice de référence n'a été déterminé pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues.

● **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice général de marché ?**

Pas d'indice de référence.

● **Comment ce produit financier s'est-il comporté par rapport aux indicateurs de durabilité afin de déterminer l'adéquation de l'indice de référence avec les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Pas d'indice de référence.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Pas d'indice référence.

● **Comment ce produit financier s'est-il comporté par rapport à l'indice général du marché ?**

L'an dernier, le fonds a réalisé une performance de 6.3% pendant que son indice a réalisé 3.9%.